

Tarifs 2025 -2026	Somme mensuelle
<u>Les frais de scolarité</u> Ils financent : - le remboursement des emprunts liés à l'immobilier. - Les cotisations départementales : charges de direction, fonctionnement des services de l'Enseignement catholique, solidarité.	42€ somme appelée par mois/enfant/10 mois + 3 enfants : 38 €
<u>Les frais de catéchèse et culture chrétienne</u>	1,60€ 16€ appelés en une seule fois au mois de septembre, pour les enfants de CE et CM

Le temps périscolaire

	Vous payez	Informations complémentaires.
La Restauration (Repas et surveillance sur pause méridienne)	2€ le repas +1€ par jour pour l'encadrement de la pause méridienne <i>(Tarif identique 2024/2025)</i>	Subvention municipale versée pour les enfants challandais pour financer le repas. Supplément demandé par l'OGEC pour couvrir une partie des dépenses liées à l'encadrement hors temps du repas.
La garderie	1.05€ / ¼d'heure <i>(Tarif identique depuis 2023/2024)</i> Forfaits : 1 enfant : 66 €* 2 enfants : 94 €* 3 enfants : 114 €* *pour 16 jours de classe	Inscription à la minute ou au forfait, sur demande des familles (voir règlement intérieur) Goûter offert en maternelle

Les +

Restauration : pas de réservation préalable - facturation au réel

Garderie : facturation à la minute - récupérez vos enfants en toute sérénité !

Assurance : Pour chaque enfant, l'OGEC souscrit auprès de la Mutuelle St Christophe, une assurance scolaire et extra-scolaire "individuelle accident". Vous devez cependant vous assurer que vous êtes bien assurés en Responsabilité Civile.

Devenez GRAND CONTRIBUTEUR !

Vous voulez soutenir l'école de votre enfant ? Les familles et les entreprises peuvent contribuer davantage en soutenant l'école et les projets qu'elle mène à travers un don défiscalisé. 3 possibilités :

- Contribution "engagement" : 50€ pour l'année scolaire
- Contribution "engagement +" : 100 € pour l'année scolaire
- Contribution "engagement libre" : montant de votre choix



Tarifs 2025 -2026	Somme mensuelle
<u>Les frais de scolarité</u> Ils financent : - le remboursement des emprunts liés à l'immobilier. - Les cotisations départementales : charges de direction, fonctionnement des services de l'Enseignement catholique, solidarité.	45.90€ somme appelée par mois/enfant/10 mois + 3 enfants : 41.80 €
<u>Les frais de catéchèse et culture chrétienne</u>	1,60€ 16€ appelés en une seule fois au mois de septembre, pour les enfants de CE et CM

Le temps périscolaire

	Vous payez	Informations complémentaires.
La Restauration	5.47€/repas <i>(Tarif identique 2024/2025)</i>	La ville verse, pour les enfants challandais, une subvention destinée à couvrir la dépense réelle.
La garderie	1.05€ / ¼d'heure <i>(Tarif identique depuis 2023/2024)</i> Forfaits : 1 enfant : 66 €* 2 enfants : 94 €* 3 enfants :114 €* *pour 16 jours de classe	Inscription à la minute ou au forfait, sur demande des familles (voir règlement intérieur) Goûter offert en maternelle

Les +

Restauration : pas de réservation préalable - facturation au réel

Garderie : facturation à la minute - récupérez vos enfants en toute sérénité !

Assurance : Pour chaque enfant, l'OGEC souscrit auprès de la Mutuelle St Christophe, une assurance scolaire et extra-scolaire "individuelle accident". Vous devez cependant vous assurer que vous êtes bien assurés en Responsabilité Civile.

Devenez GRAND CONTRIBUTEUR !

Vous voulez soutenir l'école de votre enfant ? Les familles et les entreprises peuvent contribuer davantage en soutenant l'école et les projets qu'elle mène à travers un don défiscalisé. 3 possibilités :

- Contribution "engagement" : 50€ pour l'année scolaire
- Contribution "engagement +" : 100 € pour l'année scolaire
- Contribution "engagement libre" : montant de votre choix

